Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_122-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Délibération n°2023-122**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2023)**

Date de convocation : 30 aout 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 21 septembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires :** Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, PARIS, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, CACHELOU.

**Présents suppléants** : M. CAILLEAUX, JAVELAUD, PINOUT.

**Absent(e)s ou excusé(e)s** : Mmes MOURTEROT, GANTCH, CASSOU, BLANCHET et M. BEROT-LARTIGUE, SASSOUBRE, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

**Pouvoirs :** Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE
M. BEROT-LARTIGUE à Mme CANDAU
M. CASADEBAIG à M. DESSEIN
M. GABASTON à M. MARTIN

**Secrétaire de séance** : M. CARREY

**OBJET : ECONOMIE - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'ESS IMPLANTES DANS LE POLE D'ACTIVITES LAPRADE**

**RAPPORTEUR : Monique MOULAT, Vice-Présidente**

Conformément à la délibération n°2020/23, un tarif de location a été établi à destination des entreprises qui souhaitent s'implanter dans le Pôle d'Activités Laprade :

| | |
|---|---|
| Loyers | 2,71€HT/m²/mois |
| Charges obligatoires | 0,51€ HT/m²/mois |
| Forfait espaces communs (dont salle de réunion et coin café) | 60 € /an |
| Forfait enseigne | 60 €/an |

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution du tissu associatif de la vallée d'Ossau, il semble nécessaire de proposer un tarif spécifique destiné aux associations du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui œuvrent au quotidien pour le développement social et le développement durable de la vallée d'Ossau.

Ainsi, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour les associations du secteur de l'ESS disposant de l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) :

| | |
|---|---|
| Loyers | 1,49 € HT/m²/mois |
| Charges obligatoires | 0,51€ HT/m²/mois |
| Forfait espaces communs (dont salle de réunion et coin café) | 60 € /an |
| Forfait enseigne | Pas de forfait enseigne |

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_122-DE

**Le rapport entendu,**
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés en faveur des associations du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ;

- **AUTORISE le** Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Aspe 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON